

Je soussigné _____, responsable légal de _____, l'autorise à participer aux activités de l'Accueil Jeunes de Lanvaudan, organisées par la commune.

- J'autorise mon enfant à rentrer seul
- J'autorise mon enfant à quitter la séance avant la fin
- Je décharge les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident (pour non-signalisation de contre-indication médicale)
- J'autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale
- Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et/ou pharmaceutiques avancés en raison des soins engagés
- Je suis informé de l'intérêt de souscrire à une assurance complémentaire de personne
- J'accepte le règlement intérieur
- Je m'engage à régler le montant de la cotisation annuelle
- J'autorise les adultes professionnels et bénévoles de la structure ainsi que les correspondants de presse à utiliser dans un cadre informatif ou pédagogique des photos de mon enfant, prises au cours des activités.

A Lanvaudan, le

Signature :



ESPACE JEUNES LANVAUDAN

REGLEMENT INTERIEUR

La gestion de l'Espace Jeunes de Lanvaudan est assurée par la commune. La direction de la structure est assurée par un agent municipal, titulaire du diplôme nécessaire, conformément à la législation. L'espace jeunes est déclaré auprès des autorités compétentes et applique la réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports (taux d'encadrement, diplômes, activités...).

Article 1 : LE LIEU D'ACCUEIL

L'accueil des jeunes se fait au sein du bâtiment nommé « Espace Jeunes » situé dans le complexe sportif et culturel, rue Jean-Marie Pichon. Ce lieu est aménagé de manière à accueillir les jeunes et organiser certaines activités qui leur sont destinées.

Article 2 : PERIODES ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'espace jeunes est ouvert :

- en période scolaire : sur différents créneaux horaires du mercredi, du vendredi et du samedi.
- En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi selon les besoins de l'équipe d'animation.

Article 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

L'Espace Jeunes accueille les jeunes dès l'âge de 10 ans révolus. Les parents doivent remplir, avant toute participation aux animations de l'Espace Jeunes, une fiche sanitaire et un formulaire d'inscription annuelle. Le jeune adhérent signera le présent règlement qui lui sera remis.

Article 4 : ACCUEIL ET FREQUENTATION DE LA STRUCTURE

L'Espace Jeunes est une structure ouverte d'animation. Les jeunes peuvent fréquenter librement cette salle et ont la possibilité d'aller et venir comme ils le souhaitent. Les jeunes sont soumis à la responsabilité de la commune dès lors qu'ils

entrent dans le périmètre de l'Espace Jeunes matérialisé par la porte d'entrée. Les parents restent responsables des jeunes mineurs en dehors de la structure et des activités programmées et encadrées par les animateurs municipaux.

Article 5 : PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique fixe les objectifs pédagogiques et éducatifs. Les familles, sur demande, peuvent en prendre connaissance.

Article 6 : TARIFS

Le montant de la cotisation annuelle est votée par le Conseil Municipal chaque année. Cette cotisation ouvre droit à la fréquentation de l'Espace Jeunes. Les activités sont très majoritairement régies par l'association « Terres Fertiles jeunes ».

Article 7 : DISCIPLINE

Chaque jeune s'engage à participer au bon fonctionnement de l'Espace Jeunes, à respecter le matériel et les locaux ainsi que le présent règlement. Chaque jeune doit faire preuve de tolérance et de respect à l'égard des autres jeunes et de l'équipe d'animation.

Lorsqu'un jeune présente des manquements répétés aux règles élémentaires de discipline (débordements verbaux, dégradations des biens, violence...) ou du non respect du règlement intérieur, les parents seront informés par écrit.

A partir du second courrier, l'exclusion du jeune de l'Espace Jeunes pourra être prononcée, de façon temporaire ou définitive.

Article 8 : EXECUTION

Le Maire de Lanvaudan, le (la) Directeur (trice) Général(e) des Services et le Directeur (trice) du service Jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Le Maire,
Dominiqu BEGHIN

L'adhérent(e)



ESPACE JEUNES LANVAUDAN

FICHE D'INSCRIPTION

JEUNE

NOM : _____

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE : ___ / ___ / _____

ADRESSE : _____

PARENTS/TUTEUR LEGAL

NOM : _____

PRENOM : _____

Tél 1 :

Tél 2 :

Tél 3 :

E-mail :